



16ème législature

Question N° : 874	De Mme Nadège Abomangoli (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition numérique et télécommunications		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > publicité	Tête d'analyse > Multiplication des escroqueries en ligne - rôle des influenceurs	Analyse > Multiplication des escroqueries en ligne - rôle des influenceurs.
Question publiée au JO le : 16/08/2022 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de la transition numérique et des télécommunications, sur la multiplication des cas d'escroquerie sur les réseaux sociaux par des influenceurs et influenceuses. Depuis plusieurs semaines, de nombreuses personnes font part dans différents titres de presse et sur les réseaux sociaux d'arnaques dont elles ont été victimes. Sont notamment décriées les pratiques de *copy trading* consistant pour un individu à confier une somme à une tierce personne chargée d'investir pour lui, ou de *drop shipping* consistant à vendre à prix démesuré des biens achetés beaucoup moins cher auprès d'un autre fournisseur sans informer l'acheteur de l'origine du bien. De nombreux influenceurs et influenceuses font étalage d'un mode de vie luxuriant, par exemple à Dubaï, afin de séduire leurs abonnés, dont beaucoup de mineurs, et de les inciter à investir dans leurs arnaques. Mme la députée alerte M. le ministre sur le manque de régulation de l'activité des influenceuses et influenceurs et le manque de volonté de certains réseaux sociaux de protéger leurs usagers. Mme la députée rappelle à M. le ministre que l'âge moyen des utilisateurs et utilisatrices d'Instagram et TikTok se situe entre 16 et 25 ans et que, pour Snapchat, cette moyenne se situe entre 13 et 20 ans. Ainsi, un nombre conséquent de mineurs est régulièrement exposé à des arnaques en ligne. Ce nombre n'a fait qu'augmenter lors de l'épidémie de covid-19 où l'on a assisté à une augmentation alarmante de ces situations. Alors que près d'un mineur sur quatre déclare que ses préférences de consommation sont principalement dictées par les influenceurs et blogueurs, il apparaît plus que nécessaire de mieux protéger les jeunes face aux escroqueries en ligne. Mme la députée demande quelles mesures sont envisagées pour mieux encadrer l'activité des influenceurs et mieux les sanctionner en cas de pratiques illégales. Mme la députée demande comment le Gouvernement compte pousser les réseaux sociaux à mieux réguler leurs contenus. Elle lui demande quels moyens seront mis en œuvre pour mieux sensibiliser et protéger les mineurs face aux escroqueries en ligne.